Accord de partenariat volontaire UE/République du Congo: application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'UE (FLEGT)

2010/0062(NLE) - 19/01/2011 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative par laquelle il donne son approbation à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et de produits dérivés du bois à destination de l'Union européenne (FLEGT).

Á noter que le Parlement exprime parallèlement sa position sur la conclusion de cet accord dans une résolution adoptée le même jour (se reporter au RSP/2010/3015).